



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 112043

Texte de la question

M. Léonce Deprez souligne, auprès de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche l'intérêt et l'importance du rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale à l'égard des résultats scolaires « alarmants » dans l'enseignement public de la région Nord. Ce rapport souligne, en conclusion, que « la succession des recteurs a évidemment nui à la continuité et à la lisibilité du pilotage académique... Le temps de prendre connaissance de l'académie et le recteur partait... Le projet académique préparé par un recteur n'a jamais été vraiment repris par le suivant... ». Le projet de relance de l'éducation prioritaire a été présenté trois fois sans entraîner de décision avant un nouveau changement de recteur. Les exemples des effets néfastes de ces « stop and go » administratifs sont nombreux. Il lui demande les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de ce constat accablant.

Texte de la réponse

Dans son rapport 2006, la mission d'inspection générale présente une évaluation de l'enseignement dans l'académie de Lille. Au regard des comparaisons nationales, les résultats des élèves apparaissent souvent insuffisants et des difficultés sont constatées à divers niveaux : « maîtrise insuffisante de la langue dans sa complexité » pour le primaire, « ampleur de mauvais résultats (...) dans de nombreux collèges », et « résultats faibles à tous les examens » passés en lycées. Toutefois, les rapporteurs ont d'emblée souligné les conditions économiques et sociales qui caractérisent les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais et ont étudié très précisément certains bassins de formation marqués par des reconversions industrielles successives, dont les caractéristiques éducatives peuvent être identifiées : sites de Douai, Calais, Roubaix, Maubeuge, Saint-Omer. Ils ont souligné aussi le poids de certaines représentations culturelles qui peuvent constituer, si l'on n'y prête pas une attention suffisante, des facteurs handicapants. En dépit des points faibles évoqués plus haut, l'inspection générale signale de très bonnes performances d'établissements en grande difficulté en indiquant l'intérêt de généraliser les bonnes pratiques. La mission d'inspection générale note la volonté des acteurs régionaux et académiques de mettre en cohérence le schéma des formations et celui de l'aménagement et du développement économique. L'inspection générale s'est intéressée aux facteurs de performance du système éducatif, en posant la question de l'efficacité des structures et des organes administratifs. Le rapport s'intéresse particulièrement à l'organisation académique (l'articulation du rectorat, des deux inspections d'académie et des circonscriptions), au rôle et au positionnement des différents corps d'inspection (inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux - et inspecteurs de l'éducation nationale, et à l'impact des politiques académiques. En la matière, la mission signale les équilibres à trouver entre pilotage administratif et pilotage pédagogique. Les préconisations de l'inspection générale confortent les choix de formation exprimés par le plan d'action académique pour la réussite de tous les élèves en vue d'une harmonisation des pratiques et d'un recentrage des exigences pédagogiques sur les apprentissages fondamentaux. Cette analyse s'inscrit dans le contexte d'une baisse prononcée des effectifs scolaires : en dix ans, les effectifs du primaire ont ainsi chuté de 77 000 élèves, ceux du secondaire de 79 500. Il s'agit de mener au plus vite une réflexion sur la carte des formations et sur l'orientation, en liaison avec les collectivités locales et particulièrement le conseil régional, afin

de revoir les équilibres entre voies générale, technologique et voie professionnelle et de pouvoir répondre aux mutations économiques qui déstabilisent les structures de formation de proximité trop spécialisées.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112043

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12630

Réponse publiée le : 3 avril 2007, page 3354